

## Interpellation d'une citoyenne sur les seniors

Voici en résumé, ma position et celle du cdH vis-à-vis des 6 points clefs relatifs aux seniors (45 ans et plus) :

Mes engagements vis-à-vis des seniors sont ceux pris par le cdH à savoir :

- Au niveau du système des pensions :  
Prendre comme base la durée de carrière et non plus l'âge, afin d'inciter les travailleurs à rester sur le marché du travail.
- Au niveau de la transmission du savoir-faire et des compétences :  
Créer les "maîtres de stages et de formations" pour favoriser la transmission du savoir des travailleurs âgés.
- Au niveau de l'impulsion nouvelle au travail des seniors qui le désirent :  
Réfléchir avec les partenaires sociaux à l'introduction d'un système d'expérience rating dans lequel le taux de cotisation à l'assurance-chômage d'une entreprise diminuerait selon le taux élevé de personnes au travail de plus de 50 ans, et ce en vue de responsabiliser nos entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines.

Ma position est la suivante concernant les deux derniers points clefs :

- Assouplissement du cadre juridique et des conditions de travail :  
Encourager une initiative comme celle de siseniors ([www.siseniors.be](http://www.siseniors.be)) qui permet à chacun de mettre en valeur ses propres compétences. Avec des horaires flexibles et permettre à des personnes de plus de 45 ans, d'y travailler.
- Compétences et le savoir-faire des seniors sont particulièrement utiles pour les PME .  
Etant chargée de cours sur la création de PME, il me semble que je peux encourager les plus de 45 ans à créer leur propre entreprise, ce que je ne manque pas de faire à chaque fois que l'occasion se présente.

(Vous trouverez la position du cdH en la matière à la page 29 du programme de juin 2007 sur le site [www.lecdh.be](http://www.lecdh.be)).

Danielle Caron  
18 mai 2007.